



BUREAU  
VERITAS

Notified Body No 406 under Directive  
2009/48/EC – Safety of Toys  
Organisme notifié sous le numéro 406  
Selon la directive 2009/48/EC – Sécurité des jouets

Page 1 of 1

## CERTIFICATE OF COMPLIANCE Certificat de Conformité

CLIENT:	JETTA COMPANY LIMITED.		
TEST REPORT NUMBER: RAPPORT D'ESSAIS N°	(8512)177-0166	DATE OF ISSUANCE: DATE DU CERTIFICAT	AUGUST 31, 2012
SAMPLE REFERENCE NO: REFERENCE DE L'ECHANTILLON	(4M006) 4M-006-01	DATE RECEIVED: DATE DE RECEPTION	AUGUST 02, 2012
ASSORTMENT NO.: NUMÉRO D'ASSORTIMENT	N/A	CLIENT REFERENCE NO.: NUMÉRO DE RÉFÉRENCE CLIENT	N/A
SAMPLE DESCRIPTION: DESCRIPTION DE L'ECHANTILLON	ORIGAMI DIPPED PARTS		
APPLIED STANDARDS: NORMES APPLIQUEES	EN 71 PT.2-11 FLAMMABILITY EN 71 PT.3 HEAVY METALS CONTENT		

Based on the test results and conclusions contained in the above mentioned test report, we consider that the tested sample complies with the above listed European standards.

Selon les résultats d'essais et les conclusions contenus dans le rapport d'essais mentionné ci-dessus, nous considérons que l'échantillon soumis aux essais est conforme aux exigences des normes européennes listées ci-dessus.



BUREAU VERITAS SHENZHEN CO.,LTD

Gary Chiu  
Director  
Toys, Premium and Juvenile Products  
Department (Shenzhen Office)

GC/jx

The document was prepared and checked by Bureau Veritas Shenzhen Co.,Ltd as a delegation of signature from Bureau Veritas Consumer Products Services (France) under BVCPS Quality Management System.

BUREAU VERITAS  
CONSUMER PRODUCTS SERVICES (France)  
Rue John Hadley – BP 20431  
59658 Villeneuve d'Ascq cedex, France  
Tél (33) 03 20 46 34 56  
Fax (33) 03 20 46 99 06  
[www.cps.bureauveritas.com](http://www.cps.bureauveritas.com)

Nos rapports d'essais et nos courriers sont réservés à l'usage exclusif de leurs destinataires. Toutes copies ou reproductions des rapports et des courriers à quelque autre partie ou entité, l'utilisation de notre nom ou marque ne peuvent se faire qu'avec notre accord écrit préalable. Nos rapports sont limités aux échantillons identifiés, soumis aux essais. Les résultats des essais ne sont pas nécessairement indicatifs, caractéristiques ou représentatifs de la qualité statistique du lot de provenance de l'échantillon, ni de produits apparemment semblables ou identiques, à moins que cela ne soit spécifiquement et formellement noté. Nos rapports incluent tous les essais demandés par le client ainsi que le résultat. Le client dispose d'un délai de 30 jours à compter de la réception du rapport d'essais pour faire effectuer des essais supplémentaires ou pour nous signaler par écrit toute omission du rapport. Cet écrit spécifiera le ou les points de contestation. Si le client ne se manifeste pas dans le délai prescrit, ceci constituerá de sa part une acceptation sans réserve du rapport complet, des essais réalisés et de l'exactitude du contenu du rapport.